Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_168-DE

Vals de Saintonge Communauté

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 6 juillet 2026

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Vals de Saintonge Mobilité 2026

Numéro de délibération : CC2026_168

L'an deux mille vingt six, le six juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Stéphane CHEDOUTEAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Jeannine PASCHER donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Rose-Marie NICOLAS donne pouvoir à Bruno POMMIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Sophie BELLEBEAU donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Cathy RULLAUD-MICHEL
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Herve DE LARQUIER donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Danielle PERTUS donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Sylvie BARRAUD KEROULLE donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_168-DE

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Cédric TRANQUARD, Bruno SOGUES, Alain CHUTEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Dominique BERNAZEAU, Marie-France GORON, Serge BERNET, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Jérémy VAQUETA, Philippe BARRIERE, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Laurent BOUILLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 83
Votants : 99
Pouvoirs : 16

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_168-DE

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 qui précise l'obligation de conclure une convention s'appliquant aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros,

Vu la délibération n° CC2025_102 du conseil communautaire du 7 juillet 2025 portant sur une convention d'avance remboursable, en 5 ans, de 2026 à 2030, de 40 000 € consentie à l'association,

Vu la délibération n° CC2026_054 du conseil communautaire en date du 2 mars 2026 adoptant le budget 2026 de l'EPCI,

Vu la délibération n° CC2026_058 du conseil communautaire en date du 2 mars 2026 accordant une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association Vals de Saintonge Mobilité,

L'association Vals de Saintonge Mobilité agit pour faciliter la mobilité pour tous sur le territoire des Vals de Saintonge en Charente-Maritime. Elle propose un accompagnement personnalisé vers une mobilité autonome et durable, la location de vélos, scooters et voitures sans permis, ainsi qu'un atelier de réparation et recyclage de vélos sous forme de chantier d'insertion. Elle intervient également dans les diagnostics mobilité, l'accompagnement au permis de conduire.

En 2025, l'association a rencontré des difficultés financières, l'amenant à solliciter France Active pour évoquer sa situation et acter la nécessité de mettre en place un Dispositif local d'accompagnement (DLA). Ce dernier a permis de réaliser un diagnostic partagé, dont les conclusions, présentées en conseil d'administration le 4 juin 2026, ont conduit à des décisions structurantes pour son avenir.

À la suite de ce diagnostic, l'association a validé un plan de restructuration, incluant des licenciements pour motif économique et la poursuite des restrictions budgétaires. Cependant, le plan de trésorerie prévisionnel pour 2026 révèle une tension financière majeure. Pour assurer sa pérennité et honorer ses charges d'exploitation jusqu'à la fin de l'année, elle doit négocier en urgence avec sa banque une autorisation de découvert de 20 000 €. L'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €, par Vals de Saintonge Communauté, permettrait à l'association d'appuyer la demande auprès de sa banque.

Considérant la demande de Vals de Saintonge Mobilité reçue par courrier le 5 juin 2026 dans lequel l'association sollicite à nouveau la communauté de communes à hauteur de 15 000 €,

Considérant l'action de Vals de Saintonge Mobilité sur le territoire qui accompagne les publics sur les questions de mobilité,

Considérant les conclusions du Dispositif local d'accompagnement (DLA),

Considérant les actions mises en place afin de dégager des marges d'économie à compter du 1er janvier 2026 (diminution du loyer de 50 %, renégociation des contrats d'assurance et des contrats de frais de santé des salariés),

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_168-DE

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Vals de Saintonge Mobilité sous réserve des crédits nécessaires inscrits au budget supplémentaire 2026,
- d'autoriser la présidente à signer la convention d'attribution de subventions 2026,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 86
- Contre : 9
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD



